PEF : régulation de la posture d'expertise (EAD)

Infos pratiques

- **ECTS** : 4.5
- **Nombre d'heures** : 24.0
- **Période de l'année** : Enseignement dixième semestre
- **Méthodes d'enseignement** : A distance
- **Composante** : Sciences psychologiques, sciences de l'éducation
- **Code ELP** : 5P0IPRPD

Présentation

Ce temps de la formation facilite la mise à distance et la prise de hauteur par les étudiants de leur expérience de stage ou d'alternance. Dans la continuité du M1 (5P8IPREP - PEF : régulation de la posture d'expertise), il vise à aider les étudiants à transformer leur vécu professionnel en objet d'analyse et à le relier aux apports théoriques du master.

Objectifs

1/ Mettre à distance l'expérience de terrain pour l'analyser de manière critique.
2/ Articuler expérience professionnelle, savoirs académiques et développement des compétences professionnelles.

Évaluation

Session 1 : Dossier à rendre

Session 2 : Dossier à rendre

Dérogatoire : pas de dérogatoire

Pré-requis nécessaires

Non

Compétences visées

1/ Mettre à distance l'expérience de terrain pour l'analyser de manière critique.
2/ Articuler expérience professionnelle, savoirs académiques et développement des compétences professionnelles.

Examens

Session 1 : " Pour cet EC, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) générative est autorisé à condition que les résultats fournis par l'IA constituent un matériau pour votre réflexion et fassent l'objet d'une réappropriation et d'une reprise critique. Tous les usages doivent être ainsi documentés dans une section dédiée à la fin de votre travail. Cette section doit permettre à votre lecteur d'évaluer la manière dont vous avez travaillé avec l'IA et mobilisé cette ressource au service d'un travail personnel. L'intégration directe de contenus engendrés par l'IA doit être faite sous le régime de la citation."

Session 2 : " Pour cet EC, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) générative est autorisé à condition que les résultats fournis par l'IA constituent un matériau pour votre réflexion et fassent l'objet d'une réappropriation et d'une reprise critique. Tous les usages doivent être ainsi documentés dans une section dédiée à la fin de votre travail. Cette section doit permettre à votre lecteur d'évaluer la manière dont vous avez travaillé avec l'IA et mobilisé cette ressource au service d'un travail personnel. L'intégration directe de contenus engendrés par l'IA doit être faite sous le régime de la citation."

Bibliographie

Van Campenhoudt, L., Marquet, J. et Quivy, R. (2017). Manuel de recherche en sciences sociales. (5e éd.). Dunod.

Ressources pédagogiques

Des outils seront mis à la disposition des étudiants au fur et à mesure du déroulement des séances.

Contact(s)

> Jonathan Francois

Contact administratif
jonathan.f@parisnanterre.fr

> Christophe Jeunesse

Responsable pédagogique
cjeunesse@parisnanterre.fr